



District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire



PROCÈS-VERBAL N°11

RECEPTION

AR 2223- 05 FOOT MONT PILAT interjetant appel de la décision de la Commission de Contrôle de l'Encadrement des Equipes sanctionnant ses équipes séniors D1, U 18 D2 et U 15 D2 d'un retrait de deux points au classement de leurs championnats respectifs, pour n'avoir pas satisfait à l'obligation de déclarer un éducateur diplômé qui lui incombait à l'ouverture de la présente saison.